

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Prévision de session

Session d'hiver Conseil national

Date de publication : 17.11.2022



## Table des matières

<b>Editorial</b>		<b>3</b>
<b>Objets parlementaires</b>		<b>4</b>
22.3377 — Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité	<b>Acceptation</b>	4
22.036 — Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)	<b>Adaptation</b>	4
22.411 — Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux	<b>Rejet</b>	4
22.3873 — Fixer des délais pour la mise en oeuvre des mesures d'organisation du territoire pour la protection des eaux souterraines	<b>Acceptation</b>	5
19.4202 — Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments	<b>Acceptation</b>	5
<b>Empreinte</b>		<b>7</b>



## Editorial

L'introduction d'une imposition minimale pour les grandes entreprises est l'un des thèmes de la prochaine session d'hiver qui revêt une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

L'Union des villes suisses salue la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE en Suisse. Il est essentiel que la participation des villes et des communes aux recettes supplémentaires générées par le nouvel impôt complémentaire soit garantie. Dans le cadre des mesures de promotion des sites prévues, l'objectif fondamental doit être le renforcement global en tant qu'espace économique et lieu de vie par des mesures visant à garantir le besoin en main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, l'UVS soutient des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité au sens de la motion inscrite à l'ordre du jour de la Commission ainsi que des mesures de réduction des pertes énergétiques dans le domaine des bâtiments. Les villes sont favorables à cette demande: en effet, l'efficacité énergétique des bâtiments est une clé importante dans la lutte contre le changement climatique et les villes investissent depuis longtemps beaucoup dans les assainissements de bâtiments; des conditions-cadres adéquates à l'échelon fédéral les soutiendraient dans leurs efforts.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel  
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



## Objets parlementaires

22.3377 Motion CSSS-CN

### Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité

Lundi, 28 novembre 2022

Conseil national

**Position:** Pour le calcul de la rente AI, on détermine le revenu qu'une personne ayant une invalidité peut encore réaliser. L'AI base ses calculs sur les salaires des barèmes de l'enquête sur la structure des salaires, qui se fondent principalement sur les salaires de personnes en bonne santé. Les revenus ainsi calculés sont souvent trop élevés et irréalistes pour des personnes atteintes dans leur santé. En conséquence, celles-ci se voient verser une rente trop faible. Cela engendre un risque de pauvreté accru. Cela se traduit par un transfert des coûts de l'AI vers les PC ou vers l'aide sociale. Dès le stade de la consultation sur les dispositions d'application du développement de l'AI, l'Union des villes suisses et de nombreux autres acteurs ont attiré l'attention sur cette problématique et exigé une meilleure base de calcul des rentes.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

22.036 Objet du Conseil fédéral

### Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)

Jeudi, 1 décembre 2022

Conseil national

evtl. Lundi, 5 décembre 2022

Conseil des Etats

evtl. Mardi, 6 décembre 2022

Conseil national

evtl. Jeudi, 8 décembre 2022

Conseil des Etats

evtl. Mardi, 13 décembre 2022

Conseil national

#### Position:

Sur le fond, l'Union des villes suisses salue la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE en Suisse. Elle garantit également à l'avenir une sécurité juridique et de planification pour les entreprises multinationales établies en Suisse et empêche ainsi un affaiblissement de la place économique. Du point de vue de l'Union des villes suisses, il est essentiel que la participation des villes et des communes aux recettes supplémentaires générées par le nouvel impôt complémentaire soit garantie. L'impôt complémentaire constitue dans les faits un impôt sur le bénéfice supplémentaire. Une répartition sur le modèle de l'impôt cantonal sur le bénéfice est pertinente. L'Union des villes suisses recommande donc d'adopter la proposition minoritaire V sur l'alinéa 6. L'UVS se félicite également d'une participation de la Confédération de jusqu'à 50 % dans la mesure où la Confédération emploie les recettes supplémentaires de manière ciblée pour renforcer la place économique suisse.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.



22.411 Initiative parlementaire Prezioso Batou (EàG/GE)

**Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux**

evtl. 05.12. - 15.12.

Conseil national

**Position:**

Si les villes soulignent que les transports publics doivent être financièrement accessibles à toutes et à tous, elles ne sont pas favorables à une gratuité. Des transports publics gratuits nécessiteraient un financement supplémentaire considérable des villes, sans apporter de plus-value qui le justifierait. Ils stimuleraient par ailleurs davantage la mobilité dans son ensemble, ce qui n'est pas souhaitable.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande de rejeter l'intervention.

22.3873 Motion CdG-CN

**Fixer des délais pour la mise en œuvre des mesures d'organisation du territoire pour la protection des eaux souterraines**

Jeudi, 8 décembre 2022

Conseil national

**Position:** Cette motion charge le Conseil fédéral de fixer aux cantons des délais contraignants dans le droit de la protection des eaux pour qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures légales relatives aux eaux souterraines que prévoit la loi dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le Conseil fédéral devrait notamment fixer ces délais pour la délimitation des secteurs de protection des eaux, des zones et des périmètres de protection des eaux souterraines ainsi que pour l'établissement des cartes de protection des eaux. L'Union des villes suisses soutient cette demande, en faveur de laquelle elle s'était déjà impliquée en soutenant la motion Zanetti 20.3625, qui a ensuite été adoptée. En adoptant cette motion, le Parlement a décidé de fixer pour les cantons un délai courant jusqu'en 2035 pour la délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau souterraine.

**Recommandation :** L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.



19.4202 Motion Eymann (PLD/BS)

**Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments**

Lundi, 12 décembre 2022

Conseil national

**Position:** L'Union des villes soutient l'augmentation de l'efficacité énergétique en tant qu'élément central de l'objectif zéro net d'ici 2050. Le parc immobilier joue un rôle central dans ce contexte, puisque plus de 40% de la consommation d'énergie en Suisse se fait dans les bâtiments. De nombreuses villes s'engagent depuis longtemps en faveur d'une augmentation de l'efficacité énergétique et mettent à disposition des subventions pour l'assainissement des bâtiments (isolation thermique, installations solaires, etc.). Les villes sont toutefois tributaires de conditions-cadres appropriées au niveau fédéral et cantonal. Un concept de mise en œuvre pour la rénovation des bâtiments conformément aux normes Minergie-P et pour la promotion des installations solaires sur les toits et les façades peut apporter une contribution importante à la réalisation de l'objectif zéro net. La répartition des compétences entre les trois niveaux de l'État dans le domaine du bâtiment doit être prise en compte.

**Recommandation:** L'Union des villes recommande d'adopter la motion, avec la précision demandée par la commission, à savoir que l'élaboration du concept de mesures doit se faire «en collaboration avec les cantons».



## Empreinte

Union des villes suisses  
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne  
Téléphone 031 356 32 32  
[info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)  
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)  
[LinkedIn](#)